

Neuf Cegetel et Universal Music lancent 'La boîte à musique'

Le quotidien *Les Échos* révèle que Neuf Cegetel -deuxième opérateur de l'Hexagone avec 3,03 millions de clients derrière Orange et ses 6,575 millions d'abonnés- va proposer à ses usagers un accès illimité au catalogue musical d'Universal Music, au travers de son offre Triple Play (Télévision, Internet Téléphonie) à 29,90 euros.

Cette offre originale baptisée « *La boîte à musique* », n'est pas encore disponible, et ce, malgré le début de la campagne d'affichage publicitaire, notamment dans les grands magasins.

D'après nos informations, le lancement de ce nouveau service devrait se dérouler dans la semaine, Neuf Cegetel et Universal Music préfèrent attendre la rentrée des classes, une période d'affluence des plus propice.

Il est important de préciser que cette offre repose bien sur du téléchargement et non sur une diffusion en streaming depuis un site Web. Concrètement, un internaute abonné chez Neuf Cegetel pourra télécharger sans supplément de prix la musique de la major.

C'est la première fois qu'un FAI intègre directement dans son offre l'accès à de la musique en ligne. Bien sûr, il ne s'agit là que d'un début, et les internautes les plus mélomanes ne seront pas si facilement rassasiés, mais si ce modèle économique s'avère rentable il pourrait bien donner des idées à Orange, Free ou Alice.

Enfin, ce n'est pas encore la panacée, puisque derrière ce terme d'illimité se cachent en réalité de nombreuses conditions.

Dans les faits, l'utilisateur ne peut pas télécharger des titres issus de l'ensemble du catalogue d'Universal Music ! Au contraire, il doit choisir parmi un des neuf styles de musique de l'éditeur. Pour accéder à l'ensemble du catalogue, il doit déboursier 5 euros par mois en plus de son abonnement Internet

Autre bémol, les titres ne sont transférables que trois fois sur les PC et les baladeurs.

Dernier problème de cette offre, et pas des moindres, les morceaux téléc hargés sont protégés par des DRM (*Digital Right Management*), qui sont des verrous techniques empêchant la copie. Du coup, si jamais l'abonné résilie son abonnement à Neuf Cegetel, la totalité des morceaux est effacée...

Pour l'instant, les modalités financières de cet accord n'ont pas été communiquées.